

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Commissariat général au développement durable

**Décision du 13 septembre 2013 portant nomination des représentants du personnel
au comité technique institué au commissariat général du développement durable**

NOR : DEVD1317714S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le commissaire général au développement durable,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 portant création de comités techniques au sein des services du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2011 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales au sein des comités techniques au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu le procès-verbal de recensement et de dépouillement des votes du comité technique spécial du commissariat général au développement durable du 21 octobre 2011 en vue de la désignation des représentants du personnel au comité technique spécial du commissariat général au développement durable ;

Vu la demande de la CFDT en date du 2 juillet 2013,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique spécial du commissariat général au développement durable en qualité de représentants du personnel :

Titulaires

Au titre de l'organisation FO

M. Jean-Dominique BLARDONE.
Mme Martine POIRRIER.
M. Nicolas MANTHE.
Mme Christine BOUR.

Au titre de l'organisation CFDT

Mme Martine CHOQUERT.
Mme Brigitte HEBRARD.
Mme Marie-Christine BAGNATI.

Au titre de l'organisation CGT

M. Gilles ORZONI.
M. Guy VIOLLIN.

Au titre de l'organisation FSU

Mme Claudine ZYSBERG.

Suppléants

Au titre de l'organisation FO

M. Jérémy DEVAUX.
Mme Aurélie DUBOIS.
Mme Isabelle CABANNE.
Mme Atika BEN MAID.

Au titre de l'organisation CFDT

Mme Christine DEL RIO.
M. Lionel MOULIN.
Mme Marie CASTILLO.

Au titre de l'organisation CGT

N.....
N.....

Au titre de l'organisation FSU

M. Laurent DUHAUTOIS.

Article 2

La précédente décision en date du 13 mai 2013 est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 13 septembre 2013.

Le commissaire général au développement durable,
J.-P. ALBERTINI